



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Seine Maritime



Date de la convocation :

14/12/2023

Date d'affichage de la convocation :

14/12/2023

Nombre de membres en exercice :

21

Présents : 15

Votants : 15

Procès-verbal du Conseil Municipal de la Ville de Blangy sur Bresle

Procès-Verbal publié le 21.12.2023

Séance du Mercredi 20 décembre 2023

Le vingt décembre deux mille vingt-trois à 18 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric ARNOUX, Maire.

Présents : Eric ARNOUX, Annie CLAIRET, David BOUTRY, Kevin PLOUVIER, Sophie MARTIN, Denis DUPUIS, David DESENCLOS, Claudine GAREST, Olivier BELIN, Olivia COURVALET, Hadrien MARTIN, Denis PERCHERON, Martine BOUQUILLON, Sonia CREPIN, Dominique BOULLENGER

Excusé (s) - Absents (s) : Ludivine AUGER, Catherine TRAULET, Alain SENECHAL, Patricia COURTY, Gaëlle FAUVEL, Marion DELANCOIS

Absent (s) - excusé (s) représentés :

En conformité des articles L.2121-15 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection au scrutin à main levée d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élu(e) secrétaire de séance à l'unanimité : Olivia COURVALET

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la présente séance.

1 - Approbation du procès-verbal du 07.12.2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans observation.

2 - Finances

A- Décision modificative N°02-2023 BP Principal - Délibération N°DE 2023 081

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57.

Vu le budget primitif pour l'année 2023 du Budget principal adopté à l'unanimité par délibération n° 2023_036 du conseil municipal du 12 avril 2023.

M. le Maire expose à l'assemblée que, les crédits ouverts aux articles, ci-après, du budget principal de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Explication du réajustement de crédits :

La ville de Blangy sur Bresle applique le référentiel M57 par anticipation depuis le 1^{er} janvier 2023. Il permet une fongibilité des crédits, c'est-à-dire que le conseil municipal peut autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, sauf pour les crédits affectés aux dépenses de personnel, pour lesquelles une délibération reste obligatoire. Le budget primitif est voté par chapitre. A ce titre, les décisions modificatives sont proposées au niveau du chapitre.

Considérant les frais liés à l'accueil d'un apprenti de 2020 à 2022, dont la facturation n'a été adressée qu'en 2023 par l'organisme de formation (suite à de nombreuses relances de la part de la collectivité).

Considérant l'augmentation du point d'indice à hauteur de 1.5 % de tous les agents publics (titulaires et non titulaires) à compter de juillet 2023.

Considérant que les prévisions budgétaires à hauteur de 10 000 € inscrites au chapitre 011 - Compte 6227 : Frais d'actes et de contentieux, n'ont pas été utilisées.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 297 551.81 €
012	Charges de personnel, frais assimilé	2 318 155.60 €
014	Atténuations de produits	- €
65	Autres charges de gestion courante	483 583.00 €
66	Charges financières	44 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	50.00 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	77.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 302.00 €
022	Dépenses imprévues	- €
023	Virement à la section d'investissement	456 748.99 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 612 468.40 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	54 183.00 €
70	Produits des services, du domaine, vente	245 274.00 €
73	Impôts et taxes	2 058 292.00 €
74	Dotations et participations	1 613 252.00 €
75	Autres produits de gestion courante	147 114.00 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 875.00€
002	Résultat de fonctionnement reporté	442 478.40 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 612 468.40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution négatif reporté	396 361.95 €
020	Dépenses imprévues	- €
13	Subventions d'investissements reçues	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	790 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles sauf 204	43 600.00 €
204	Subventions d'équipement versées	- €
21	Immobilisations corporelles	558 751.49 €
23	Immobilisations en cours	1 605 811.85 €
27	Autres immobilisations financières	30 000.00 €
45	Total des opérations pour compte de tiers	- €
040	Opérations d'ordre entre sections	51 875.00 €
041	Opérations d'ordre entre sections	122 713.85 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 595 574.14 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution positif reporté	- €
13	Subventions d'investissement	1 693 402.38 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 310 406.92 €
16	Emprunts	- €
45	Opérations pour compte de tiers	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	456 748.99 €
024	Produits de cession des immobilisations	- €
040	Opérations d'ordre entre sections	12 302.00 €
041	Opérations d'ordre entre sections	122 713.85 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 595 574.14 €

Détails des articles modifiés par la présente décision modificative

Détails des articles modifiés par la présente décision modificative			Dépenses	Recettes
Chapitre	Article	Libellé		
012	6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	+ 6 804 €	
012	64131	Rémunérations personnel non titulaire	+ 3 140 €	
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	- 9 944 €	
TOTAL			0 €	0 €

L'essentiel de ce virement de virement de crédit, qui n'affecte pas l'équilibre général du budget, concerne des mouvements nécessités par l'ajustement de crédits ouverts au budget primitif.

Le rapport de présentation de la décision modificative N°2 du budget primitif principal est joint à la présente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la modification N°02-2023 des crédits du budget principal de l'exercice 2023 telle que présentée ci-dessus.
- Donne délégation à M. le Maire pour signer les actes afférents et tout ce qui a trait à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

3- Informations du conseil municipal et questions diverses

A- Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal **Délibération N°2020 042**

Item de référence de la délégation consentie : 2°		
DATE de l'ACTE	NUMERO DE L'ACTE	OBJET DE L'ACTE
11/12/2023	AM_25_2023	Tarifs boutique musée du verre
19/12/2023	AM_29_2023	Droits de place et redevine de raccordements électriques sur les foires et marchés à compter du 1 ^{er} janvier 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance à 18h10.

Le Maire,
Eric ARNOUX

